

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	10	/	5

Date de la convocation
15 avril 2023

N° 17042024002**VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2024**

Séance du 17 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le dix-sept avril

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M.,Absents : Mr GARRABOS F., ARNAUD A., MICHEL A., Mme VEROT V., BONCOMPAIN C.

Monsieur la Maire présente le budget primitif de l'année 2024 des différents budgets, à savoir :

- Budget Général de la Commune (06200)
- Budget annexes :
 - Réseau de chaleur (06203)
 - Lotissement Les Relhiades (06202)
 - Lotissement Les Fourniaux (06201)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ approuve le budget primitif 2024 du budget général de la Commune et les budgets annexes présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 17 avril 2024
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERT**Vote**

Exprimés	10
Pour	10
Contre	/
Abstention	/

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 18 avril 2024

et publication ou notification

du 18 avril 2024

AR Prefecture043-214300626-20240417-17042024002-DE
Reçu le 19/04/2024